

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 35 (1890)
Heft: 7

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tain, c'est qu'aucun député allemand soucieux de sa réélection ne voudra désormais s'identifier avec le système des armements à outrance ».

Comme le gouvernement, de son côté, attache la plus grande importance à l'adoption de ses projets militaires, et la loi qui vient d'être votée n'est qu'un commencement, il faut s'attendre à une lutte intérieure dont l'issue est difficile à prévoir.

La nouvelle tactique du général Ferron fait l'objet de discussions nombreuses dans nos cercles militaires. Comme toujours en semblable matière, les avis sont très partagés. La plupart estiment toutefois que l'adoption de la poudre sans fumée ne saurait avoir pour effet des changements aussi radicaux. Un feu rapide à 700 m. surtout n'offrirait pas des résultats en rapport avec la consommation des munitions. Il faut tenir compte, en effet, de la facilité avec laquelle la troupe sur laquelle on tire peut se masquer à cette distance, pour peu que le terrain ne soit pas absolument plat et découvert. En outre, on sait combien un feu de vitesse énerve et excite le soldat. Or, il importe qu'étant aussi éloigné des positions à enlever d'assaut, le soldat ne s'abandonne pas à son emportement ; il doit être calme encore et complètement en mains de ses chefs. La plus grande intensité de feu à 700 et à 400 m. ne doit donc être préconisée que si l'on est certain qu'elle aura pour effet de décimer et de démoraliser suffisamment l'adversaire, pour lui enlever à cette distance déjà tout espoir de résistance.

Tels sont les principaux arguments présentés en opposition. Il ne s'agit là, du reste, que de théories. Avant de prendre parti en connaissance de cause, il importe de faire en grand des essais de la nouvelle poudre. Les manœuvres d'automne ne tarderont pas à nous éclairer.



BIBLIOGRAPHIE

La Guerre imminente, par le lieutenant-colonel Hennebert. 1 vol. in-8°. Paris 1890. Kolb, éditeur.

L'auteur n'est pas le premier venu. Il a déjà publié de nombreux travaux très remarqués. Dans *la Guerre imminente*, après quelques considérations d'ordre général qui font l'objet des deux premiers chapitres, le lieutenant-colonel Hennebert passe en revue les forces militaires de l'Allemagne ; il étudie ensuite les propriétés stratégiques du territoire de l'Alsace-Lorraine, les principaux moyens de résistance que la France peut opposer à une invasion allemande. A ce propos il examine longuement les différentes lignes de fortifications, la construction des ouvrages et les avantages que la défense peut en

tirer ; puis les frontières maritimes et les forces navales des divers Etats. L'auteur traite ensuite des « Neutres. » Il consacre un chapitre à la Belgique et un autre à la Suisse qu'il fait précéder d'une définition de la neutralité.

A propos du « droit des neutres » il dit : « Vivre sur la foi des » traités, c'est faire de la politique sentimentale. Or il est une poli- » tique essentiellement positive qui ne se paye point de mots, dont » aucune espèce de considération morale ne saurait entraver la » marche intrépide, et qui opère d'après ce principe que « lorsque » une guerre éclate, les traités antérieurs deviennent instantanément » caducs. « La guerre abolit les traités. »

« Pour signifier et valoir quelque chose une neutralité doit être » armée, assez bien armée pour inspirer et au besoin imposer le » respect. Un état qui se dit neutre doit bien se garder de se nourrir » d'illusions funestes. Il est tenu de ne compter que sur lui-même. » S'il ne veut pas se livrer à la merci des événements, son premier » soin doit être de se donner une bonne organisation militaire et » d'en maintenir le fonctionnement correct. »

En ce qui concerne la Belgique, l'auteur se demande si ce pays voudrait et pourrait se défendre et faire respecter sa neutralité. Il conclut à la négative et croit plutôt à une entente possible entre Belges et Allemands. Nous ajouterons que cette idée est généralement admise en France.

Pour la Suisse, après avoir rappelé l'accueil fait en 1871 à l'armée de l'Est, le lieutenant-colonel Hennebert étudie sa position géographique et ses forces militaires. Il se plaît à reconnaître le sérieux de nos institutions militaires et la force de résistance que nous pourrions présenter le cas échéant. Il nous met en garde contre l'invasion « pacifique » de l'Allemagne qui petit à petit met la main sur nos chemins de fer. Dans le cas particulier, le lieutenant-colonel Hennebert ne paraît pas s'être bien rendu compte de la situation actuelle. Il a dû être mal renseigné. De même en ce qui concerne l'incident Wolgemuth.

Dans un chapitre intitulé « Questions d'alliances » l'auteur n'admet pas comme possible l'hypothèse d'une alliance franco-allemande préconisée dernièrement par le colonel Stoffel. Il repousse cette idée avec dédain, ce qui se comprend du reste. En revanche il admet comme certaine, au jour d'une guerre, l'alliance de la France et de la Russie qui opposeraient leurs forces coalisées à celles de la triple alliance.

Le lieutenant-colonel Hennebert termine ce chapitre en citant un passage de l'ouvrage « La triple alliance de demain, » récemment paru chez l'éditeur Savine, qui admet qu'à l'alliance de la France et de la Russie viendra se joindre le Danemarck et peut-être la Suisse(!)

Comme conclusion l'auteur, ainsi que le titre de son ouvrage le

fait prévoir, croit à la guerre générale pour une époque très prochaine.

Espérons qu'il se trompe et que son « coup de sonde dans l'inconnu » a été donné à faux. M.

OUVRAGES REÇUS :

Le blocus de Paris et la première armée de la Loire, par A. G., ancien élève de l'école polytechnique. Deuxième partie. *Coulmiers et ses suites*. Paris 1890. Librairie militaire L. Baudoin et C^{ie}, 1 vol. in-8°, de 165 pages. Prix 3 fr. — Franco 3 fr. 40.

La première partie a paru il y a quelques temps, avec le sous-titre : *Depuis la capitulation de Sedan jusqu'à la capitulation de Metz*. 1 vol. in-8°. Même éditeur.

La guerre dans les Alpes. Souvenirs des manœuvres alpines, par Emile Caman. 1 vol. in-8°, de 283 pages. Paris et Nancy 1890. Berger-Levrault et C^{ie}, éditeurs.

Per l'avenire della cavalleria. Osservazioni et Proposte, par M. C. Tamajo, Tenente in « Savoia » cavalleria. 1 vol. in-8° de 90 pages. Milan 1890. Antonio Vallardi, éditeur.

L'armée allemande telle qu'elle est, par P. de Pardiellan. 1 vol. in-8° de 224 pages. Paris et Limoges 1890. Imprimerie et librairie militaire Henri-Charles Lavauzelle, éditeur.

Aide-mémoire de l'officier français en Allemagne, par P. de Pardiellan, ouvrage accompagné de quatre gravures coloriées hors texte, sur les uniformes de l'armée allemande, et de feuillets blancs pour notes. 1 vol. in-32 de 160 pages, relié toile anglaise, prix 2 fr. 50. Paris 1890. Henri-Charles Lavauzelle, éditeur.

Die Organisation und Ausbildung unserer Festungs Truppen, von A. Kindler, Hauptmann der Infanterie, Instruktionsoffizier bei der IV. Armee-Division. 1. vol. in-8° de 70 pages. Frauenfeld 1890. J. Hubers, éditeur.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Une conférence des experts pédagogiques a eu lieu les 5 et 6 juillet, à Zoug, sous la présidence de M. Weingart, expert en chef. Les questions à l'ordre du jour étaient les suivantes : Discussion des